

Conseil d'Etat  
Monsieur Frédéric FAVRE  
Dépt Formation et Sécurité  
Palais du Gouvernement  
1950 Sion

## **Plainte pénale contre inconnu pour violations graves de mes droits au sens de la CEDH**

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai le regret de déposer une plainte pénale contre inconnu pour violations graves de mes droits au sens de la CEDH, ainsi que toutes autres infractions en raison des faits et motifs suivants :

Le 12 mai 2017, Madame la Présidente du TC de la Cour pénale de Neuchâtel, m'apprend qu'elle n'a pas reçu mon recours à l'encontre du jugement du 21 octobre 2014, notifié le 6 avril 2017. Or, il ressort du dossier et des pièces annexées à la présente, que j'ai remis ledit recours en date du 11 avril 2017 aux gardiens de la prison, mais que ce courrier a été volontairement bloqué en violation de mes droits, par les autorités pénitentiaires valaisannes.

En date du 15 mai 2017, j'ai formulé une plainte pénale auprès du Conseiller d'Etat M. Frédéric FAVRE, afin notamment de dénoncer ces faits.

Le 22 mai 2017, suite à un entretien téléphonique avec la secrétaire du Conseiller d'Etat FAVRE, j'apprends que ma plainte pénale du 15 mai 2017, ne lui est jamais parvenue, mais également que d'autres courriers envoyés au département de la sécurité ne sont jamais arrivés au destinataire, au motif qu'ils ont tous été bloqués illégalement par les autorités pénitentiaires valaisannes. Ces autres courriers demandaient ma libération immédiate de la prison des Iles à Sion, suite à un jugement rendu sous contrôle de la Franc-Maçonnerie.

Les faits relatés ci-dessus sont d'une extrême gravité quant à la violation répétée et systématique de mes droits depuis 1995, qui a permis à 41 personnes dans le canton de Fribourg, d'escroquer l'ensemble de notre patrimoine familial, notamment de notre 2<sup>ème</sup> pilier, soit plus de 390'000 francs.

En 2006, le Conseiller National fribourgeois Dominique DE BUMAN, président suisse du PDC, m'affirmait qu'à Fribourg, tout était corrompu et il ajoutait que s'il révélait ce qu'il savait, c'était la Suisse qui tomberait, sous-entendant que la corruption était présente et réelle dans tous les cantons.

Dès lors, il appert que la récente violation de mes droits ainsi que celles commises depuis 1995 à Fribourg contre ma famille et moi-même et des affirmations de Dominique DE BUMAN, que nous sommes bien les victimes d'une organisation inter-cantonale, laquelle agit à des fins d'escroquer des citoyens honnêtes dans le but de s'enrichir illégalement.

La présente plainte pénale a pour objectif de faire toute la lumière sur les liens qu'il y a entre les 41 personnes impliquées dans l'escroquerie de l'affaire CONUS à Fribourg et sur ces personnes inconnues qui ont gravement violé mes droits en ne faisant pas suivre mes courriers et recours, sitôt

après les avoir réceptionnés par l'intermédiaire des gardiens à la Prison des Iles à Sion. Il va sans dire que je réserve mes prétentions civiles à titre de dommages et intérêts et tort moral. Les personnes responsables de ces agissements doivent être suspendues de leur fonction avec effet immédiat.

Une enquête inter-cantonale, voire fédérale, doit être diligentée afin que Monsieur Dominique DE BUMAN soit auditionné.

Pour le surplus, j'ajoute que dans cette énorme affaire d'escroquerie organisée, les pertes financières pour les victimes se chiffrent par centaines de millions de francs. Pour la famille CONUS, la perte s'élève à plus de CHF 17 millions, perte qui devra être assumée solidairement par les 41 personnes déjà dénoncées. Elles devront rembourser l'Etat de Fribourg qui a l'obligation légale et morale d'indemniser notre famille.

En conclusion, une enquête pénale est ouverte contre les autorités pénitentiaires valaisannes, les responsables sont suspendus de leurs fonctions avec effet immédiat, mes prétentions civiles demeurent réservées.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Copies : Cour pénale du TC Neuchâtel  
Tribunal d'arrondissement de la Broye vaudoise, Yverdon  
Me Jean Cavalli, avocat St-Sulpice VD  
Me Vuithier, avocat, Lausanne

Annexes : 3 courriers de Mme la Président de la Cour pénale du TC Neuchâtel  
+ Enquête affaire CONUS et escroquerie affaire CONUS